



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

ASSEMBLÉE
10ème session
Point 14 de l'ordre du jour

92FUND/A.10/13
6 octobre 2005
Original: ANGLAIS

RAPPORT SUR LES CONTRIBUTIONS

Note de l'Administrateur

Résumé:

Les contributions pour 2004 ont été mises en recouvrement - £5,4 millions au fonds général et £33 millions au fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Prestige*. £600 000 ont été remboursées aux contribuables à partir du fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Nakhodka*. Le présent document fait le point de la situation des paiements.

La somme de £55 312,84 proposée par le Comité des créanciers de la faillite d'Enron a été acceptée à titre de règlement définitif, le montant total dû par Enron Capital & Trade Resources International Corp., qui a déposé son bilan en 2002, étant de £108 733,17.

Mesures à prendre: Noter les renseignements fournis.

1 Situation des paiements

- 1.1 À sa première session, l'Assemblée a introduit un système de facturation différée. Dans le cadre de ce système, l'Assemblée fixe le montant total des contributions à mettre en recouvrement pour une année civile donnée, tout en se réservant le droit de décider que seul un montant inférieur, qui serait spécifié, devrait être facturé pour paiement au 1^{er} mars de l'année suivante, le solde, ou une partie de celui-ci, étant facturé plus tard dans l'année, si nécessaire.
- 1.2 À sa 9ème session, tenue en octobre 2004, l'Assemblée a décidé de mettre en recouvrement des contributions pour un montant de £5,4 millions au fonds général et pour un montant de £33 millions au fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Prestige*, le recouvrement de la totalité de cette somme étant exigible le 1er mars 2005. Il n'y avait aucune contribution dont le recouvrement devait être différé. En outre, l'Assemblée a décidé de rembourser £600 000 aux contribuables au fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Nakhodka* à cette date.
- 1.3 Les contributions 2004 ont été calculées d'après les chiffres indiqués au paragraphe 1.2 ci-dessus. Toutefois, par suite des modifications apportées ultérieurement aux chiffres correspondant aux hydrocarbures reçus et de la soumission tardive des rapports sur les hydrocarbures, les factures émises l'ont été pour des montants légèrement différents. Les tableaux ci-dessous indiquent les montants devant être payés par les contribuables par tonne d'hydrocarbure donnant lieu à contribution, ou devant être remboursés, ainsi que le montant total des factures/notes de crédit émises.

	Année de réception des hydrocarbures	Montant à percevoir par tonne: paiement exigible au 1er mars 2005 par tonne	Montant de la facture
Fonds général	2003	£ 0,0039297	£ 5 364 037,18
Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Prestige</i>	2001	0,0243113	32 894 926,35

	Année de réception des hydrocarbures	Remboursement par tonne: exigible le 1er mars 2005	Montant remboursé
Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Nakhodka</i>	1996	£ 0,0009048	£ 599 995,17

1.4 Le rapport sur les contributions annuelles 2004 exigibles en 2005 fera l'objet du tableau I des états financiers du Fonds de 1992 pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2005, lesquels seront présentés à la 11ème session de l'Assemblée, qui se tiendra en octobre 2006. Des renseignements concernant le paiement des contributions au 5 octobre 2005 figurent en annexe au présent document, comme suit:

Annexe I: Contributions pour 2004 – fonds général

Annexe II: Contributions pour 2004 – fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Prestige*

Annexe III: Remboursements à partir du fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Nakhodka*

Annexe IV: Contributions non acquittées au titre d'exercices financiers précédents

Annexe V: Contributions d'années précédentes pas encore calculées en raison de la non-soumission des rapports sur la réception d'hydrocarbures donnant lieu à contribution pour l'année de référence.

1.5 D'une manière générale, il faut tout particulièrement se féliciter de la réponse des contribuables aux demandes de règlement des contributions annuelles pour 2004. Au 5 octobre 2005, il avait été procédé au paiement de 99,5% des sommes facturées en ce qui concerne le fonds général, et 98,41% des sommes facturées en ce qui concerne le fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Prestige* avait été acquitté.

1.6 Y compris les contributions de 2004, un montant total de £355,6 millions a été mis en recouvrement au fil des ans et un montant total d'environ £42 millions a été versé aux contribuables au titre de remboursements. Au 5 octobre 2005, des contributions pour un montant de £1 132 058,50, soit 0,32% du montant total des contributions mises en recouvrement à ce jour, restent impayées. Le solde des contributions non réglées au 5 octobre 2005, par État Membre, peut être récapitulé comme suit.

CONTRIBUTIONS NON ACQUITTÉES PAR ANNÉE							
États	2000 £	2001 £	2002 £	2003 £	Total £	2004 £	Total £
Algérie				16 968,86	16 968,86	7 170,25	24 139,11
Angola					-	6 750,41	6 750,41
Fédération de Russie		1 532,40	1 282,52	32 571,27	35 386,19	14 914,64	50 300,83
Inde					-	110 194,25	110 194,25
Jamaïque				16 293,71	16 293,71	7 647,66	23 941,37
Panama	14 133,13	9 219,88	6 985,45	175 051,35	205 389,81	73 225,88	278 615,69
Pays-Bas					-	6 276,65	6 276,65
Trinité-et-Tobago		16 478,93	10 907,51	282 561,64	309 948,08	131 489,01	441 437,09
Venezuela					-	190 403,10	190 403,10
	14 133,13	27 231,21	19 175,48	523 446,83	583 986,65	548 071,85	1 132 058,50

1.7 On trouvera à l'annexe V la liste des États Membres pour lesquels les contributions n'ont pas encore été mises en recouvrement par suite de la non-soumission du rapport sur les hydrocarbures correspondant à l'année pertinente.

2 Contributaire en liquidation

2.1 Un montant de £108 733,17 était dû par de Enron Capital & Trade Resources International Corp. (Enron Capital), Belgique, dont £102 699,09 dues au fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Prestige* et £6 034,08 au fonds général. La société mère, Enron Corp., a déposé son bilan le 2 décembre 2001 aux États-Unis et Enron Capital a demandé lui-même sa mise en liquidation judiciaire en février 2002.

2.2 Le Fonds de 1992 a déposé une demande dans la procédure de faillite aux États-Unis pour un montant de \$201 482,56 (correspondant à £108 733,17).

2.3 On se rapportera dans ce contexte à l'article 13.3 de la Convention de 1992 portant création du Fonds et qui est ainsi libellé:

Si une personne qui est tenue, en vertu des dispositions des articles 10 et 12, de verser des contributions, ne remplit pas ses obligations en ce qui concerne la totalité ou une partie de cette contribution, l'Administrateur prendra, au nom du Fonds, toutes mesures appropriées à l'égard de cette personne en vue d'obtenir le recouvrement des sommes dues. Toutefois, si le contributaire défaillant est manifestement insolvable ou si les circonstances le justifient, l'Assemblée peut, sur la recommandation de l'Administrateur, décider de renoncer à toute action contre le contributaire.

2.4 L'Administrateur a chargé les conseillers juridiques du Fonds de 1992 à New York de négocier avec le Comité des créanciers de la faillite d'Enron. Après de très longs débats, il a été proposé au Fonds de 1992 un règlement de \$100 741,28 correspondant à 50% du montant réclamé, sans intérêts. Le règlement se ferait à condition que le Fonds renonce à toutes contributions futures en ce qui concerne Enron Capital, par exemple en ce qui concerne le sinistre du *Prestige*. Toutefois, puisque le Fonds de 1992 avait déjà mis en recouvrement dans les limites maximales les contributions pour le sinistre du *Prestige*, toutes autres contributions correspondraient probablement à des sommes assez peu élevées. Cette offre a été faite sous réserve de l'acceptation par le Fonds de 1992 dans un délai de deux semaines, soit d'ici au 17 mai 2005. Cela ne laissait pas le temps de soumettre cette question à l'Assemblée pour décision et, selon l'Administrateur, les intérêts du Fonds de 1992 risquaient fort d'être compromis si cette offre n'était pas acceptée d'ici au 17 mai 2005.

2.5 Dans ce contexte, il faut faire référence à l'article 11.5 du Règlement financier qui, sauf pour ce qui est des demandes d'indemnisation, autorise l'Administrateur à renoncer à un droit de

recouvrement, même si le Fonds de 1992 n'est pas juridiquement obligé de le faire, dans la mesure où il estime que cette mesure permettra de protéger les intérêts financiers ou autres du Fonds. Tout paiement ou renonciation à un droit de recouvrement de plus de £25 000 exige l'approbation préalable du Président de l'Assemblée. Sur la base de l'article 11.5 du Règlement financier et après avoir obtenu l'approbation du Président de l'Assemblée, l'Administrateur a accepté l'offre qui avait été faite.

- 2.6 Ce règlement a été notifié au Commissaire aux comptes et à l'Organe de contrôle de gestion.
- 2.7 La somme de \$100 741,28 (£55 312,84) a été reçue le 21 septembre 2005. Le solde des contributions exigibles passera au compte des profits et pertes dans les états financiers pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2005.

3 Mesures à prendre par l'Assemblée

L'Assemblée est invitée à prendre note des renseignements contenus dans le présent document.

* * *

ANNEXE I

CONTRIBUTIONS DE 2004 EXIGIBLES EN 2005
(à partir des rapports sur la réception d'hydrocarbures donnant lieu à contribution de 2003)
FONDS GÉNÉRAL AU 05.10.05

État Membre	Montant mis	Montant reçu	Montant dû	Pourcentage versé
	en recouvrement			
	£	£	£	
<1> Afrique du Sud	-	-	-	-
Algérie	2,412.64	2,412.64	0.00	100.00
Allemagne	145,033.98	145,033.98	0.00	100.00
Angola	6,750.41	0.00	6,750.41	0.00
<1> Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-
<2> Argentine	-	-	-	-
Australie	117,663.78	117,663.78	0.00	100.00
Bahamas	37,520.28	37,520.28	0.00	100.00
<2> Bahreïn	-	-	-	-
Barbade	694.06	694.06	0.00	100.00
Belgique	29,492.48	29,492.48	0.00	100.00
<1> Belize	-	-	-	-
<1> Brunéi Darussalam	-	-	-	-
<2> Cambodge	-	-	-	-
Cameroon	6,870.31	6,870.31	0.00	100.00
Canada	306,177.92	306,177.92	0.00	100.00
<1> Cap-Vert	-	-	-	-
Chine (RASHK)	15,478.04	15,478.04	0.00	100.00
Chypre	7,848.50	7,848.50	0.00	100.00
<4> Colombie	-	-	-	-
<2> Comores	-	-	-	-
Croatie	14,530.06	14,530.06	0.00	100.00
Danemark	20,944.49	20,944.49	0.00	100.00
<2> Djibouti	-	-	-	-
<2> Dominique	-	-	-	-
<1> Émirats arabes unis	-	-	-	-
Espagne	243,905.80	243,905.80	0.00	100.00
<1> Estonie	-	-	-	-
Fédération de Russie	13,520.40	12,049.91	1,470.49	89.12
<1> Fidji	-	-	-	-
Finlande	44,843.72	44,843.72	0.00	100.00
France	388,958.97	388,958.97	0.00	100.00
<2> Gabon	-	-	-	-
<2> Géorgie	-	-	-	-
Ghana	6,848.00	6,848.00	0.00	100.00
Grèce	84,389.98	84,389.98	0.00	100.00
<2> Grenade	-	-	-	-
<2> Guinée	-	-	-	-
<1> Îles Marshall	-	-	-	-
Inde	382,732.17	382,732.17	0.00	100.00
Irlande	16,451.24	16,451.24	0.00	100.00
<1> Islande	-	-	-	-
Italie	525,017.51	525,017.51	0.00	100.00
<3> Jamaïque	8,783.95	7,535.12	1,248.83	85.78
Japon	993,227.20	993,227.20	0.00	100.00
<3> Kenya	1,340.24	1,340.24	0.00	100.00
<1> Lettonie	-	-	-	-
<1> Libéria	-	-	-	-
<1> Lituanie	-	-	-	-

État Membre	Montant mis	Montant reçu	Montant dû	Pourcentage
	en recouvrement			versé
	£	£	£	
Madagascar	1,784.70	1,784.70	0.00	100.00
<1> Malaisie	-	-	-	-
Malte	5,495.88	5,495.88	0.00	100.00
Maroc	18,104.52	18,104.52	0.00	100.00
Maurice	1,466.13	1,466.13	0.00	100.00
Mexique	48,809.27	48,809.27	0.00	100.00
<1> Monaco	-	-	-	-
<1> Mozambique	-	-	-	-
<1> Namibie	-	-	-	-
<1> Nigéria	-	-	-	-
Norvège	75,844.34	75,844.34	0.00	100.00
Nouvelle-Zélande	20,127.58	20,127.58	0.00	100.00
<1> Oman	-	-	-	-
<2> Panama	-	-	-	-
<1> Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	-	-
Pays-Bas	423,529.30	423,529.30	0.00	100.00
<3> Philippines	45,670.91	45,670.91	0.00	100.00
<1> Pologne	-	-	-	-
Portugal	57,267.05	57,267.05	0.00	100.00
<1> Qatar	-	-	-	-
République de Corée	449,628.49	449,628.49	0.00	100.00
<2> République dominicaine	-	-	-	-
<1> République du Congo	-	-	-	-
Royaume-Uni	271,753.04	271,753.04	0.00	100.00
<1> Sainte-Lucie	-	-	-	-
<2> Saint-Vincent-et-les-Grenadines	-	-	-	-
<1> Samoa	-	-	-	-
<1> Seychelles	-	-	-	-
<2> Sierra Leone	-	-	-	-
Singapour	268,623.26	268,623.26	0.00	100.00
<1> Slovénie	-	-	-	-
Sri Lanka	8,036.70	8,036.70	0.00	100.00
Suède	83,012.35	83,012.35	0.00	100.00
<2> Tanzanie	-	-	-	-
<1> Tonga	-	-	-	-
<5> Trinité-et-Tobago	17,149.68	0.00	17,149.68	0.00
Tunisie	14,330.89	14,330.89	0.00	100.00
Turquie	99,748.87	99,748.87	0.00	100.00
<1> Tuvalu	-	-	-	-
Uruguay	6,434.02	6,434.02	0.00	100.00
<1> Vanuatu	-	-	-	-
Venezuela	25,784.07	25,784.07	0.00	100.00
Total	5,364,037.18	5,337,417.77	26,619.41	99.50

<1> N'était pas tenu de verser de contributions au fonds général en 2004

<2> Rapports sur la réception d'hydrocarbures donnant lieu à contribution pour 2003 pas encore soumis au 05.10.2005

<3> Rapports sur la réception d'hydrocarbures donnant lieu à contribution pour 2003 de certains contribuables, pas encore soumis

<4> Rapports sur la réception d'hydrocarbures pour 2003 soumis tard: à facturer

<5> Contributions facturées tradivement: montant dû au 15.11.2005

* * *

ANNEXE II

CONTRIBUTIONS DE 2003 EXIGIBLES EN 2005
(à partir des rapports sur la réception d'hydrocarbures donnant lieu à contribution de 2001)
FONDS DES GROSSES DEMANDES D'INDEMNISATION
CONSTITUÉ POUR LE PRESTIGE AU 05.10.05

État Membre à la date du sinistre du <i>Prestige</i> (13.11.02)	Montant mis en	Montant reçu	Montant dû	Pourcentage versé
	recouvrement			
	£	£	£	
Algérie	9,675.90	2,505.65	7,170.25	25.90
Allemagne	913,697.61	913,697.61	0.00	100.00
<1> Angola	-	-	-	-
<1> Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-
Argentine	277,901.33	277,901.33	0.00	100.00
Australie	752,589.26	752,589.26	0.00	100.00
Bahamas	42,824.18	42,824.18	0.00	100.00
<2> Bahrein	-	-	-	-
Barbade	4,052.94	4,052.94	0.00	100.00
Belgique	216,919.20	216,919.20	0.00	100.00
<1> Belize	-	-	-	-
<2> Cambodge	-	-	-	-
Cameroun	38,842.89	38,842.89	0.00	100.00
Canada	1,425,231.97	1,425,231.97	0.00	100.00
Chine (RASHK)	83,090.26	83,090.26	0.00	100.00
Chypre	49,314.03	49,314.03	0.00	100.00
<2> Comores	-	-	-	-
Croatie	78,228.97	78,228.97	0.00	100.00
Danemark	136,632.96	136,632.96	0.00	100.00
<2> Djibouti	-	-	-	-
<2> Dominique	-	-	-	-
<1> Émirats arabes unis	-	-	-	-
Espagne	1,451,717.73	1,451,717.73	0.00	100.00
<3> Fédération de Russie	13,444.15	0.00	13,444.15	0.00
<1> Fidji	-	-	-	-
Finlande	260,405.67	260,405.67	0.00	100.00
France	2,492,697.89	2,492,697.89	0.00	100.00
<2> Géorgie	-	-	-	-
Grèce	530,773.71	530,773.71	0.00	100.00
<2> Grenade	-	-	-	-
<1> Îles Marshall	-	-	-	-
Inde	1,927,150.84	1,816,956.59	110,194.25	94.28
Irlande	121,507.45	121,507.45	0.00	100.00
<1> Islande	-	-	-	-
Italie	3,248,354.98	3,248,354.98	0.00	100.00
Jamaïque	68,988.66	62,589.83	6,398.83	90.72
Japon	6,169,520.36	6,169,520.36	0.00	100.00
<3> Kenya	6,651.91	6,651.91	0.00	100.00
<1> Lettonie	-	-	-	-
<1> Libéria	-	-	-	-
<1> Lituanie	-	-	-	-
Malte	29,564.82	29,564.82	0.00	100.00
Maroc	181,775.59	181,775.59	0.00	100.00
<1> Maurice	-	-	-	-
Mexique	277,355.27	277,355.27	0.00	100.00
<1> Monaco	-	-	-	-
Norvège	639,120.45	639,120.45	0.00	100.00
Nouvelle-Zélande	113,403.83	113,403.83	0.00	100.00

État Membre à la date du sinistre du <i>Prestige</i> (13.11.02)	Montant mis en	Montant reçu	Montant dû	Pourcentage
	recouvrement			versé
	£	£	£	
<1> Oman	-	-	-	-
Panama	73,225.88	0.00	73,225.88	0.00
<1> Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	-	-
Pays-Bas	2,579,006.19	2,572,729.54	6,276.65	99.76
<3> Philippines	310,205.75	310,205.75	0.00	100.00
Pologne	22,810.69	22,810.69	0.00	100.00
Portugal	381,159.00	381,159.00	0.00	100.00
République de Corée	3,021,154.62	3,021,154.62	0.00	100.00
<2> République dominicaine	-	-	-	-
Royaume-Uni	1,727,318.40	1,727,318.40	0.00	100.00
<2> Saint-Vincent-et-les-Grenadines	-	-	-	-
<1> Seychelles	-	-	-	-
<2> Sierra Leone	-	-	-	-
Singapour	1,593,419.79	1,593,419.79	0.00	100.00
<1> Slovénie	-	-	-	-
Sri Lanka	50,899.69	50,899.69	0.00	100.00
Suède	514,876.07	514,876.07	0.00	100.00
<1> Tonga	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	114,339.33	0.00	114,339.33	0.00
Tunisie	83,632.46	83,632.46	0.00	100.00
Turquie	586,990.30	586,990.30	0.00	100.00
Uruguay	43,228.60	43,228.60	0.00	100.00
<1> Vanuatu	-	-	-	-
Venezuela	231,224.77	40,821.67	190,403.10	17.65
Total	32,894,926.35	32,373,473.91	521,452.44	98.41

- <1> N'est pas tenu de verser de contributions au fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Prestige*
- <2> Rapports sur la réception d'hydrocarbures donnant lieu à contribution pour 2001 pas encore soumis au 5.10.05
- <3> Rapports sur la réception d'hydrocarbures donnant lieu à contribution pour 2001, de certains contributeurs, pas encore soumis

* * *

ANNEXE III

CONTRIBUTIONS À REMBOURSER EN 2005

(sur la base des rapports sur la réception d'hydrocarbures donnant lieu à contribution de 1996)

REMBOURSEMENT À PARTIR DU FONDS DES GROSSES DEMANDES D'INDEMNISATION CONSTITUÉ POUR LE NAKHODKA AU 5.10.2005

État	Remboursement £
Allemagne	69,554.15
Australie	29,281.44
Danemark	6,190.66
Finlande	8,894.58
France	87,624.58
Grèce	18,228.20
<1> Îles Marshall	-
Japon	250,092.06
<1> Libéria	-
Mexique	9,763.07
Norvège	25,551.40
<1> Oman	-
Royaume-Uni	75,295.61
Suède	19,519.42
Total	599,995.17

<1> N'est pas tenu de verser de contributions au fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le *Nakhodka*

* * *

ANNEXE IV

**CONTRIBUTIONS ANNUELLES NON ACQUITTÉES
AU TITRE DES EXERCICES FINANCIERS PRÉCÉDENTS; BILAN AU 05.10.05**

Fonds général et fonds des grosses demandes d'indemnisation

État		Montant mis en recouvrement	Montant reçu	Montant dû
		£	£	£
Algérie	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le Prestige 2003	21,978.40	5,009.54	16,968.86
		21,978.40	5,009.54	16,968.86
Fédération de Russie	Fonds général 2001	6,158.35	4,625.95	1,532.40
	Fonds général 2002	1,282.52	0.00	1,282.52
	Fonds général 2003	2,033.45	0.00	2,033.45
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le Prestige 2003	30,537.82	0.00	30,537.82
		40,012.14	4,625.95	35,386.19
Jamaïque	Fonds général 2003	15,040.56	13,281.53	1,759.03
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le Prestige 2003	156,704.86	142,170.18	14,534.68
		171,745.42	155,451.71	16,293.71
Panama	Fonds général 2000	14,133.13	0.00	14,133.13
	Fonds général 2001	9,219.88	0.00	9,219.88
	Fonds général 2002	6,985.45	0.00	6,985.45
	Fonds général 2003	8,721.83	0.00	8,721.83
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le Prestige 2003	166,329.52	0.00	166,329.52
		205,389.81	0.00	205,389.81
Trinité-et-Tobago	Fonds général 2001	16,478.93	0.00	16,478.93
	Fonds général 2002	10,907.51	0.00	10,907.51
	Fonds général 2003	22,844.65	0.00	22,844.65
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le Prestige 2003	259,716.99	0.00	259,716.99
		309,948.08	0.00	309,948.08
Total		749,073.85	165,087.20	583,986.65

* * *

ANNEXE V

**Contributions annuelles pas encore calculées à cause de la
non-soumission au 5.10.05 des rapports sur la réception d'hydrocarbures
donnant lieu à contribution pour l'année de référence**

		<u>Année de contribution</u>	<u>Année de référence pour les rapports sur les hydrocarbures</u>
Bahreïn	Fonds général	2003	2002
	Fonds général	2002	2001
	Fonds général	2001	2000
	Fonds général	2000	1999
	Fonds général	1998	1997
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Prestige</i>	2003	2001
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour l' <i>Erika</i>	1999, 2000, 2001 & 2002	1998
Cambodge	Fonds général	2003	2002
	Fonds général	2002	2001
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Prestige</i>	2003	2001
Comores	Fonds général	2003	2002
	Fonds général	2002	2001
	Fonds général	2001	2000
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Prestige</i>	2003	2001
Djibouti	Fonds général	2003	2002
	Fonds général	2002	2001
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Prestige</i>	2003	2001
Dominique	Fonds général	2003	2002
	Fonds général	2002	2001
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Prestige</i>	2003	2001
Gabon	Fonds général	2003	2002
Géorgie	Fonds général	2003	2002
	Fonds général	2002	2001
	Fonds général	2001	2000
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation	2003	2001
	Fonds général	2003	2002
Grenade	Fonds général	2002	2001
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Prestige</i>	2003	2001
	Fonds général	2003	2002
Guinée	Fonds général	2003	2002
République dominicaine	Fonds général	2003	2002
	Fonds général	2002	2001
	Fonds général	2001	2000
	Fonds général	2000	1999
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Prestige</i>	2003	2001
	Fonds général	2003	2002

		<u>Année de contribution</u>	<u>Année de référence pour les rapports sur les hydrocarbures</u>
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Fonds général	2003	2002
	Fonds général	2002	2001
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Prestige</i>	2003	2001
Sierra Leone	Fonds général	2003	2002
	Fonds général	2002	2001
	Fonds des grosses demandes d'indemnisation constitué pour le <i>Prestige</i>	2003	2001
Tanzanie	Fonds général	2003	2002